

PARIS, le 23/01/2004

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE
DIRRES

LETTRE CIRCULAIRE N° 2004-008

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art L .2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Création de la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE.

- A compter du 1^{er} janvier 2004, le versement transport est applicable au taux de 0,60%.

- Coordonnées bancaires de la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE.

Par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2002, la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE a été créée entre les communes de :

ADISSAN, AGDE, AUMES, BESSAN, CASTELNAU-DE-GUERS, CAUX, CAZOULS D'HERAULT, FLORENSAC, LEZIGNAN-LA-CEBE, MONTAGNAC, NEZIGNAN L'EVEQUE, NIZAS, PEZENAS, PINET, POMEROLS, PORTIRAGNES, SAINT PONS-DE-MAUCHIENS, SAINT THIBERY et VIAS.

Par délibération du 26 septembre 2003, la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE a décidé de fixer à compter du 1^{er} janvier 2004, le versement transport au taux de 0,60% sur toutes les communes comprises dans son périmètre de transport urbain.

Le numéro d'identifiant attribué à cette nouvelle Autorité Organisatrice de Transport est le n°9303407.

La Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE possède des coordonnées bancaires.

La taxe versement transport est donc à verser sur le compte de la Communauté d'Agglomération ouvert auprès de la Banque de France et géré par la Trésorerie d'AGDE.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT
(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ADISSAN (Insee 34002) - ADGE (Insee 34003) - AUMES (Insee 34017) - BESSAN (Insee 34031) - CASTELNAU-DE-GUERS (Insee 34056) - CAUX (Insee 34063) - CAZOULS D'HERAULT (Insee 34068) - FLORENSAC (Insee 34101) - LEZIGNAN-LA-CEBE (Insee 34136) - MONTAGNAC (Insee 34162) - NEZIGNAN L'EVEQUE (Insee 34182) - NIZAS (Insee 34184) - PEZENAS (Insee 34199) - PINET (Insee 34203) - POMEROLS (Insee 34207) - PORTIRAGNES (Insee 34209) - SAINT PONS-DE-MAUCHIENS (Insee 34285) - SAINT THIBERY (Insee 34289) - VIAS (Insee 34332)	0,60%	01/01/2004	URSSAF DE BEZIERS

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE
ZI 3le causee3
22, Avenue du 3ème Millénaire
B.P. 26
34630 SAINT THIBERY

Identifiant :

9303407

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie d'AGDE
1, rue du 4 Septembre
34304 AGDE CEDEX

BDF d'AGDE
30001 00206 0000R050036 42